



## SECTION MESSAGERIES PRESSTALIS

# PRESSTALIS : LES EDITEURS ACTIONNAIRES DOIVENT REMPLIR LEURS OBLIGATIONS !

La Direction générale de Presstalis a présenté un nouveau plan dit « stratégique » et progressif - pour les quatre prochaines années - à l'ensemble des organisations syndicales le mardi 13 décembre 2011.

Les intentions de la direction s'étaient déjà exprimées dans le document rédigé le 25 février dernier par le cabinet d'étude, PWC chargé d'élaborer le « Plan Stratégique 2013 ». Si, aujourd'hui, le plan n'est pas clairement établi, nous avons tout de même des éléments qui nous permettent de visionner ce que sera la distribution de demain.

Celle-ci sera au niveau de l'intérêt que portent de nombreux acteurs sur la presse écrite. Autant dire, réduite comme une peau de chagrin et dépecée de toutes références coopérative et solidaire.

Certes, nous pouvons entendre les arguments de la direction générale de Presstalis quand elle fait le constat d'une baisse régulière des volumes dans la filière presse et décide de s'atteler à revenir à un équilibre économique de l'entreprise.

Nous pouvons être « satisfaits » (qui ne le serait pas d'ailleurs ?) que les quotidiens nationaux aient fait le choix d'être toujours distribués par Presstalis, alors que certains d'entre eux continuent de faire des tests pour « s'émanciper » du système coopératif issu de la loi Bichet de 1947.

Cependant, si la conjoncture n'est pas la plus favorable pour la presse et donc pour la première entreprise de messagerie de presse, cela ne justifie, en aucun cas, de démanteler le système de distribution au point d'enterrer tout un pan de la presse écrite.

En effet, quels seront les titres qui pourront encore être traités d'une manière égalitaire et jouir des règles de la péréquation des coûts dans un schéma de distribution réduit au strict minimum ?

Très peu, et dans tous les cas, bien en dessous du patrimoine actuel de l'écrit en ce qui concerne les magazines et les journaux.

Ainsi, pour compenser les baisses de volumes et rééquilibrer les comptes de Presstalis, la direction générale, mandatée par les éditeurs actionnaires, nous a dévoilé très succinctement son projet.

Pour générer des économies de 25 à 30 millions d'euros par an correspondant à l'érosion annuelle des volumes, la direction se fixe, entre autres, comme objectifs :

- D'optimiser le Niveau 1, notamment en réorganisant la filière des quotidiens et « décomplexifier » les activités du Siège.
- Trouver des « solutions », pour la filiale parisienne SPPS pour enrayer un niveau de perte qui reste trop élevé.
- D'appliquer un nouveau schéma de distribution pour le Niveau 2 (Hors SPPS) où la réduction des dépôts est de nouveau à l'ordre du jour. Y instaurer des régions logistiques et trouver par la même occasion des processus différenciés pour traiter les flux « chauds » et les flux « froids ».
- Et enfin pour rassurer les plus pessimistes d'entre nous : développer les facteurs de croissance en s'appuyant sur les capacités et les savoirs faire de notre entreprise : KIALA étant toujours la référence de la diversification !

Nous l'aurons compris, la stratégie des éditeurs actionnaires n'est en rien ambitieuse puisqu'il s'agit de se replier ou plus précisément de plier le système de distribution une fois pour toute.

Derrière le schéma directeur du Niveau 2 se profile un partage du territoire entre Presstalis, les MLP et les dépôts privés restants.

Dans cette brocante nationale, nous risquons fort de céder des structures économiquement viables pour satisfaire le désir qu'ont certains éditeurs d'organiser leur marché entre les MLP et Presstalis sur des bases étrangères aux principes de la loi Bichet.

En effet, la concurrence soi disant acharnée entre les deux messageries de presse que l'on nous serine à longueur de temps n'est en fait qu'une entente tacite dont les effets néfastes ne tarderont pas à se manifester. Ainsi, le départ de l'hebdomadaire *Le Point* ou de titres du groupe Mondadori de Presstalis vers MLP en raison d'une prétendue différence de qualité de service s'inscrit dans un processus de partage où les petits éditeurs n'y trouveront pas leur place. Comme le dit en toute confiance le patron du *Point*, Franz - Olivier Giesbert : « *que les petits titres meurent aujourd'hui ou plus tard, ils n'ont plus la vocation d'exister...* »

Le schéma de distribution de la presse ainsi redessiné répondra en pratique à la volonté du pouvoir législatif très soucieux de satisfaire ses amis détenteurs de groupes médias.

En effet, la modification de la loi Bichet votée en hâte le 5 juillet dernier prévoit dans son article 18-6-3 « *une distribution non exclusive par une messagerie de presse et une distribution directe par le réseau des dépositaires centraux de presse sans adhésion à une société coopérative de messagerie de presse* ».

La loi est dite et le terrain des manœuvres est en partie cadastré dans ce nouveau plan « *stratégique* » !

Tout compte fait, la crise est économiquement rentable. Elle offre, pour reprendre les propos d'un chroniqueur néolibéral : « *une opportunité rare : celle d'engager les réformes dans un contexte où l'on n'a pas le droit de les refuser.* »

La presse ne vit pas ses meilleurs jours. Cela ne peut justifier ce holdup sur les « bijoux de la Résistance », pour reprendre les mots du Ministre de la communication.

Alors parmi les objectifs que la Direction générale de Presstalis nous a communiqués, il en manque un et pas le moindre. Il s'agit de la responsabilisation des éditeurs actionnaires qui ne peuvent pas se dégager des devoirs qu'ils ont en tant qu'acteurs de la distribution.

Ils se font forts d'être en phase avec le rapport Mettling quand il s'agit de sacrifier des centaines d'emplois et de revendiquer la négociation des statuts des salariés. Mais, ils restent sourds quand ce même rapport pointe du doigt leurs faiblesses et leurs manquements au système coopératif de distribution.

La CGT le dit, comme Bercy a pu l'écrire : Les éditeurs doivent remplir leurs devoirs d'adhérents coopérateurs et solidaires en payant le juste prix de la distribution de leurs titres. Par ailleurs, ils sont tenus à recapitaliser la messagerie à la hauteur des besoins économiques actuels. Le rôle des éditeurs actionnaires ne peut se limiter à bénéficier d'avantages sans contrepartie de leur part pour pérenniser un système qui les fait vivre.

Alors, avant de projeter la désertification au Niveau 2 et jeter des centaines de salariés à la rue, commencez, messieurs les éditeurs actionnaires à remplir les obligations qui s'imposent à vous : celles qui permettent de faire vivre une exception culturelle dont vous avez bénéficié durant des décennies.

Il est quand même scandaleux que certains d'entre vous entérinent des décisions économiques et industrielles pour Presstalis et que dans le même temps vous faites le choix de rejoindre son « concurrent », les MLP.

Il est donc urgent, d'instaurer un pacte de stabilité qui lie les éditeurs entre eux et à la messagerie de presse au sein de laquelle ils ont pris des décisions importantes quant à l'avenir de celle-ci dans le système coopératif de distribution.

Cela, sera peut-être concrétisé dans le cadre de la mission de Laurence Lessertois qui a été nommée mandataire ad hoc par le tribunal de commerce pour accompagner la messagerie dans sa recherche de financements !

N'en déplaisent à ceux qui veulent s'exempter de leurs responsabilités, notre organisation syndicale posera cette question comme préalable aux discussions futures concernant ce nouveau plan.

*Gonesse, le 20 Décembre 2011.*